

Jean-François Corty A Gaza, le droit international humanitaire est aujourd'hui à un point de bascule

## **Alors que l'ONU a évoqué l'installation d'une famine intentionnelle comme « forme de violence génocidaire », la levée du blocus et un cessez-le-feu permettraient d'assurer la survie des civils de l'enclave, rappelle le président de Médecins du monde**

Jean-François Corty

Les blocus et sièges militaires véhiculent depuis l'Antiquité des représentations violentes faites de privations, de famine et de mort certaine. Les habitants de Sarajevo, en ex-Yougoslavie, peuvent en témoigner, eux qui ont subi l'un des sièges contemporains le plus long des forces serbes entre avril 1992 et février 1996 avec la mort d'au moins 12 000 civils. Bien que réglementées par le droit international humanitaire, qui tente depuis la fin du XIXe siècle d'humaniser la guerre sans l'empêcher, ces deux tactiques souvent complémentaires restent d'actualité et fabriquent toujours des crises humanitaires intentionnelles où les civils paient un lourd tribut.

Le blocus du Yémen en 2015 et le siège de Marioupol en 2022 sont une illustration récente du caractère utopique de cette législation internationale même si cette dernière s'avère encore nécessaire sur de nombreux conflits. La bande de Gaza, quant à elle, a la particularité de subir un blocus depuis 2007, suivi d'un siège toujours actif commencé en octobre 2023, double lame mortifère pour des civils que le droit peine à protéger.

Un blocus est une mesure par laquelle un ou plusieurs Etats cherchent à isoler une zone géographique pour la contraindre à se soumettre en la privant des ressources nécessaires à sa survie. Il peut se manifester par des contrôles militaires aux points d'entrée et de sortie et des mesures économiques en imposant des sanctions. Contrairement à un siège, qui se caractérise par l'encerclement, l'isolement et des attaques visant à anéantir la résistance, le blocus cherche à asphyxier la cible de manière plus large et indirecte.

### ***Stratégie d'asphyxie***

C'est un acte de guerre réglementé par le droit international humanitaire, qui oblige les Etats à accorder malgré tout le libre passage des secours de caractère humanitaire et impartial indispensables à la survie des civils. Les sièges sont illégaux s'ils n'épargnent pas les structures sanitaires et s'il n'y a pas d'accord pour l'évacuation des blessés et malades, des enfants et des femmes enceintes. En outre, la famine ne doit pas être utilisée comme arme de guerre, et l'aide humanitaire doit être autorisée pour répondre aux privations excessives des civils.

L'exemple d'un blocus récent est celui imposé aux territoires contrôlés par les milices houthistes au Yémen, en 2015, par une coalition internationale en faveur des forces loyalistes dirigée par l'Arabie saoudite, avec le soutien de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Cette stratégie militaire censée affaiblir l'ennemi a surtout dramatiquement détérioré les conditions de vie des civils yéménites, provoquant une crise alimentaire sévère pour

17 millions de personnes, dont 500 000 enfants gravement malnutris. La guerre a également détruit la moitié des dispositifs de santé du pays, rendant l'accès aux soins difficile. L'épidémie de choléra qui a sévi dès 2016 illustre l'ampleur de la crise humanitaire qui en résultait. Les ONG internationales ont plaidé pour la fin de cette stratégie d'asphyxie et de punition collective alors que les attaques délibérées d'infrastructures sanitaires empêchaient une réponse humanitaire adaptée.

En 2022, un siège militaire dévastateur a été imposé à la ville de Marioupol en Ukraine par les forces russes. Après quatre-vingts jours de bombardements intensifs, la ville est tombée aux mains des assaillants, laissant les survivants dans une situation désespérée. Cette ville, d'une importance stratégique pour le président russe, avait déjà résisté à des agressions russes en 2014. Le siège a entraîné la destruction quasi totale de la ville et la mort de milliers de personnes, même si une bonne partie des civils avaient pu évacuer de manière préventive dans le reste du pays.

Après les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, où près de 1 200 civils ont perdu la vie, un siège a été imposé à la bande de Gaza. Il vise à « éradiquer » le mouvement, selon les autorités israéliennes, et intervient après un blocus datant de 2007 qui a empêché l'évacuation préventive des civils. Ces derniers ont d'emblée été pris au piège des bombardements, qui ont causé plus de 40 000 décès et 100 000 blessés, sans compter les milliers de victimes restées sous les décombres et les morts dues à un manque de soins. Le système de santé est quasiment à plat, plus de la moitié des infrastructures vitales détruites et 90 % de la population a été déplacée à plusieurs reprises pour fuir les combats.

### ***Contexte de siège persistant***

Le siège empêche l'évacuation des blessés graves et limite l'entrée d'aide humanitaire proportionnée malgré l'existence de stocks de matériel prépositionnés en Egypte et en Israël. Fort de ces constats, la Cour internationale de justice a évoqué un risque probable puis accru de génocide, sans effets notables. De son côté, la Cour pénale internationale a lancé une demande de mandats d'arrêt internationaux contre trois leaders du Hamas et deux dirigeants israéliens, dont le premier ministre, processus entravé par certains pays comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne.

Alors que l'ONU a évoqué l'installation d'une famine intentionnelle comme « *forme de violence génocidaire* » dans ce contexte de siège persistant, sa levée ainsi qu'un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt de livraisons d'armes permettraient d'inverser la tendance. La survie des civils de Gaza semble loin des préoccupations de la communauté des humains, dont on peut douter qu'elle les considère comme tels. Le droit international humanitaire, affaibli, est aujourd'hui à un point de bascule qui relèvera des soins palliatifs et d'une mort certaine si l'humanité ne réagit pas à temps.

### **Note(s) :**

Jean-François Corty est président de Médecins du monde